



## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

-----  
Mardi 13 juin 2017  
salle METEORE – Meythet

Le Président, Monsieur Serge LESIMPLE, prend la parole et appuie son discours (ci-après) sur un diaporama (document annexé).

Merci de votre présence et surtout de votre intérêt pour la santé au travail.

---

L'ordre du jour se déroulera ainsi :

- Je commencerai par le **rapport moral de l'année 2016**.
- Le **rapport financier 2016, le budget** et la **tarification 2017** vous seront présentés par Monsieur Benoît DEKERLE en l'absence de Monsieur Bernard NICOUD, Trésorier.
- Le rapport d'activité des équipes pluridisciplinaires 2016 sera présenté par le docteur OTTONI accompagné d'Amaury BECUE, toxicologue.
- Je vous parlerai des principales modifications du Règlement Intérieur des adhérents de l'association.
- Après avoir répondu à vos questions, nous passerons **au vote des résolutions**.
- Avec Benoît DEKERLE notre Directeur Général, je vous présenterai et échangerai avec vous sur les impacts législatifs et réglementaires de la « Loi Travail »

Enfin, nous nous retrouverons pour un temps convivial et d'échange plus informel autour d'un buffet à l'issue de l'A.G.

### 1/ RAPPORT MORAL 2016

Le point clé de l'année 2016 a été la mise œuvre du nouveau logiciel « Preventiel » et l'externalisation de toutes nos données dans deux Data Center en cours d'agrément ASIP. Rappelons ici les objectifs de ce projet :

- Répondre à l'obligation d'héberger nos données de santé dans des centres agréés ASIP Santé
- Assurer nos obligations de traçabilité des expositions des salariés suivis
- Etablir le diagnostic territorial de notre prochain projet de service
- Echanger des données avec les autres services de santé au travail et les URSSAF

Malgré une minutieuse préparation des conditions de paramétrage et de reprise des données existantes par l'équipe projet qu'il faut ici remercier chaleureusement, nous avons, frôlé la catastrophe. Une réunion d'explications a eu lieu entre une délégation de médecins et les concepteurs du logiciel, une deuxième a été organisée avec les assistants d'équipes pluridisciplinaires. Il s'en suit que les process commencent à se stabiliser, et qu'au fil des versions, nous pouvons espérer avoir un outil adapté qui répond à nos objectifs.

Sur le plan humain, le Dr FOUILLARD nous a rejoint au BTP après avoir brillamment soutenu sa thèse guidée par le Dr OTTONI. La réussite exceptionnelle du Dr BOUKEZZOULA au concours médecin étranger nous permet de disposer d'un médecin collaborateur supplémentaire. Enfin le Dr BOUIN-FRITZ épidémiologiste a remplacé le Dr MARTIN-KUA

qui nous a quittés pour raisons familiales. Tous ces médecins ont maintenant les mêmes prérogatives que les médecins du travail sur décision de leur tuteur, matérialisées par des protocoles. Le premier médecin collaborateur va être reconnu médecin du travail au mois de septembre 2017 : il s'agit du Dr OLLAGNON, suivra ensuite le Dr RODIER.

Le Dr QUERRIOUX médecin collaborateur avec les Dr FANJAS et GARLASCHELLI ses tuteurs a pu palier pendant quatre mois au départ du Dr VEYRAT.

Le travail de GPEC réalisé cette année montre que la ressource médicale sera assurée sur le secteur d'Annecy et au BTP. Concernant le Léman, le Dr SAUTEUR va nous rejoindre avec les Dr MOREL et THIERION comme tuteurs. Par ailleurs nous venons de signer deux promesses d'embauches pour deux jeunes médecins qui vont ainsi pallier aux trois départs en retraites du Léman.

Six infirmiers ont été recrutés durant l'été et les formations démarrent dès ce début d'année. La mise en place des VIP (visite d'information et de prévention) en lieu et place des entretiens infirmiers va les confirmer au sein des équipes pluridisciplinaires. Les entretiens d'embauche réalisés au Léman depuis 2011 font maintenant l'objet d'une étude avec l'IREPS et ARAVIS financée par la DIRECCTE qui reconnaît l'aspect novateur de notre pratique devenu maintenant réglementaire.

Le renforcement de notre potentiel technique se poursuit en formant une nouvelle APST cette année et en ayant recruté 2 THSE l'année dernière dont un suite à une démission. Cette population de préventeurs est en charge d'une partie importante de notre mission qui est le repérage des risques en amont, indispensable pour que les médecins du travail puissent faire le lien entre la santé des salariés qu'ils reçoivent et leurs conditions de travail. Un travail de clarification entre les rôles des APST et des THSE a été conduit. (Il est prévu de reprendre les recrutements une fois les médecins collaborateurs formés.)

Ce renforcement des équipes pluridisciplinaires amène tout naturellement la question de la charge de travail des assistantes d'équipe pluridisciplinaire, un groupe de réflexion a été constitué.

Les équipes du pôle technique continuent leurs activités transversales pilotées par les groupes référents. Au sein du projet de service 65% des actions avancent, le Conseil d'Administration et la Commission de Contrôle se sont exprimés récemment à la demande du Président et ont jugé satisfaisant ce taux de réalisation. Le CPOM a été signé et nos partenariats historiques avec la CARSAT s'en trouvent renforcés.

Les équipes support ont poursuivi leurs travaux d'arrière-plan au service de tous, et outre leur part de travail dans Préventiel, il convient de mentionner:

- La réalisation d'un plan de formation ambitieux et lisible,
- La rédaction d'une politique salariale connue de tous
- La réalisation de la GPEC et d'une enquête de satisfaction
- L'ouverture du portail adhérent au Léman et la généralisation des mandats de cabinets comptables
- L'organisation des petits déjeuners adhérents et des rencontres de la prévention avec notre partenaire l'OPPBTP.
- La conception et la réalisation des diagnostics immobiliers dans tous les centres.

La démarche de Progrès en Santé au Travail s'est poursuivie tout au long de l'année 2016. L'imbrication entre PREVENTIEL et la DPS a fait prendre un peu de retard, un réajustement du planning est en cours.

## 2/ RAPPORT FINANCIER 2016 – BUDGET ET TARIFICATION 2017

### ➤ 1) RAPPORT FINANCIER 2016 – BENOIT DEKERLE

Les comptes de résultats et le bilan sont joints dans les pochettes remises aux adhérents. Les produits sont supérieurs de 67 k€ au budget du fait d'un meilleur fonctionnement du système des nouveaux noms à la place des régularisations de fin d'année sur le Léman et au BTP.

Les charges de personnel qui représentent 83% des dépenses sont inférieures au budget un médecin du travail embauché n'ayant pas pris son poste.

Les charges de fonctionnement sont en dépassement de 229 k€ essentiellement suite à une erreur de budget sur le poste formation. Pour le reste des dépenses sur un suivi analytique a pu être mis en place par secteur et par grands centres.

Dans le détail les postes en dépassement sont :

#### ➤ **Prestations informatiques : + 40 K€**

- externalisation pour l'installation des salles informatiques pour les formations Préventiel 7K€
- en réunion de revue de contrat il a été décidé de faire intervenir Access plus rapidement à chaque nouveau matériel donc + de jours d'externalisation + interventions suite virus 23 k€
- IDS suite reprise des données et intégration des thésaurus dernière version + archivage sécurisé 10 k€

#### ➤ **Frais de colloques : + 18 K€** participation importante des équipes pluri disciplinaires au congrès de Paris

#### ➤ **Formation : + 139 K€** du fait de la réforme de la formation, les dépenses réellement engagées n'ont évoluée que de 20K€

#### ➤ **Intérimaires et personnel extérieur : + 99 K€**

- Ce poste est intégralement compensé par une économie d'environ 200k€ sur les salaires et charges sociales.

#### ➤ **Indemnités stagiaires : + 31K€**

Ce poste concerne les internes. Pour le budget 2016, seule Pauline FOUILLARD était prévue pour les 4 mois premiers mois de 2016. En fait, nous avons eu en plus Alexandre MAUBLEU, 6 mois sur le secteur Annecy et 2 mois sur le secteur du BTP. Ce poste inclut également leurs remboursements de frais.

#### ➤ **Honoraires : + 20 K€** pour le cabinet d'expertise SYNDEX suite à la demande du CE.

#### ➤ **Téléphone – Doublage des lignes Internet suite au passage au SDSL : + 11 K€**

#### ➤ **Autres services extérieurs : + 14 K€**

- transport archives 3 k€
- Prestations conception imprimés et plaquettes 6 k€

- Augmentation d'envoi avec Neopost 5 k€ pas totalement budgété mais compensé par des économies sur l'affranchissement 9k€

➤ **Impôts et taxes du fait de la réforme de la formation : + 78K€**

Les économies concernent :

- **Les frais de personnel y compris charges sociales, l'intérim de remplacement et les frais de déplacement : - 166 K€**
- **Sur les frais de fonctionnement, baisse de l'affranchissement, des remboursements de frais, de la maintenance (hors informatique), entretien réparation des locaux, fourniture matériel et mobilier : - 52k€**

La marge brute d'autofinancement est négative de -435 K€ (budget – 310 K€) et le résultat de l'exercice est à - 835 k€ (budget – 680 K€)

En recalculant les effets sur une année pleine des différents mouvements d'effectifs, les frais de personnel de l'année 2017 devraient diminuer de 106 k€ charges comprises, un budget actualisé a été présenté au conseil d'administration.

Il a par ailleurs été décidé de recourir à un emprunt de 300k€ pour financer les dépenses liées à l'installation de PREVENTIEL et à l'externalisation des données.

**Pour conclure**, l'année 2017 sera une année d'observation et d'expérimentation qui nous permettra d'affiner nos pratiques et dès 2018 de modifier notre projet de service. En effet la nouvelle réglementation l'a rendu partiellement obsolète, notamment sur les modalités des suivis individuels.

Les principaux projets sont :

- Poursuivre la fiabilisation et l'acquisition du fonctionnement de Préventiel
- Mettre en œuvre la nouvelle réglementation et les nouveaux décrets
- Intégrer les nouveaux médecins du travail sur le nord du département
- Préparer le départ du siège et du centre médical de la Tournette
- Préparer la certification AMEXIST III pour début 2018.

Monsieur CHAVANEL, expert-comptable du cabinet Co-Expertise, a vérifié et révisé les comptes.

Monsieur CHAPON, commissaire aux comptes du cabinet KPMG, nous a fait part de son rapport et certifié nos comptes annuels.

Son rapport certifie que les comptes annuels 2016 sont réguliers et sincères. Aucune observation n'est formulée sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels. Aucune convention n'a été passée au cours de l'exercice écoulé nécessitant son avis, conformément à l'article L 612-5 du code du commerce.

➤ **2) BUDGET ET TARIFICATION 2017**

Cet important déficit ne remet pas en cause le planning de retour à l'équilibre de la MBA, des 2018, en fonction de l'évolution prévisible de l'effectif médical.

Le budget 2017 a été réactualisé au vu de ces nouveaux éléments et de l'évolution de l'effectif médical, il prévoit une marge brute d'autofinancement encore négative à -167k€ avant un retour à l'équilibre en 2018 à + 62k€

Les tarifs 2017 retenus sont :

| <b>TARIFS HT</b>  |                  |               |            |               |
|---|------------------|---------------|------------|---------------|
|   |                  | <b>2017</b>   |            |               |
|   |                  | <b>ANNECY</b> | <b>BTP</b> | <b>THONON</b> |
|  |                  |               |            |               |
| TAUX APPEL  |                  | 0,34%         | 0,45%      | 0,43%         |
| TAUX APPEL Risques particuliers   |                  | 0,50%         | 0,50%      | 0,50%         |
| Plancher  | INTERENTREPRISE  | 72,00         | 84,50      | 72,00         |
| Plancher risques particuliers   | INTERENTREPRISE  | 100,00        | 100,00     | 100,00        |
| Plafond   | INTERENTREPRISE  | 102,00        | 115,00     | 102,00        |
| Plafond Risques particuliers  | INTERENTREPRISE  | 125,00        | 125,00     | 125,00        |
| INTERIMAIRE   | Effectif visité  | 94,00         | 115,00     | 94,00         |
| SAISONNIER + Entreprises  | Effectif visité  | 72,00         | 72,00      | 72,00         |
| INSERTION   | Effectif visité  | 72,00         | 72,00      | 72,00         |
| EXTERIEUR (hors 74)   | Effectif déclaré | 94,00         | 94,00      | 94,00         |
| FONCTIONNAIRES  | Effectif déclaré | 94,00         | 94,00      |               |
| NOUVEAUX ADHERENTS  |                  | 94,00         | 94,00      | 94,00         |
| DROIT D'ENTREE ET READHESION  |                  | 25,00         | 25,00      | 25,00         |
| NOUVEAUX NOMS   |                  | 72,00         | 84,50      | 72,00         |
| NOUVEAUX NOMS Risques particuliers  |                  | 100,00        | 100,00     | 100,00        |
| ABSENCES  |                  | 60,00         | 60,00      | 60,00         |

| FORMATIONS SST                  |           |       |
|---------------------------------|-----------|-------|
| Formation Initiale individuelle | 14 heures | 260   |
| Formation Initiale groupe       | 14 heures | 1 570 |
| Formation Continue individuelle | 7 heures  | 155   |
| Formation Continue groupe       | 7 heures  | 785   |

### 3/ RAPPORT D'ACTIVITE DES EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES 2016

Le rapport d'activité des équipes pluridisciplinaires vous est présenté par le Docteur OTTONI et Monsieur Amaury BECUE ; rappelons que ce rapport d'activité est issu de trois logiciels différents.

### 4/ MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ADHERENTS DE L'ASSOCIATION

Un projet de nouveau règlement intérieur élaboré en réunion de bureau est présenté. Il reprend, en particulier, les modifications induites par la loi travail et les décrets d'application concernant le suivi individuel des salariés.

Les modifications les plus importantes apportées sont :

- Etabli ou modifié par le Conseil d'Administration et porté à l'approbation de l'Assemblée Générale suivante.
- Après adhésion, l'entreprise connaît les coordonnées de l'équipe pluridisciplinaire qui lui est affectée ainsi que son centre de visite. Elle ne peut les choisir.
- Engagement d'AST 74 SANTÉ AU TRAVAIL INTERPROFESSIONNEL & BTP concernant la confidentialité des données administratives de l'adhérent.
- Mise à jour des conditions de radiation et de ré-adhésion.
- Déclinaison des missions du service :
  - Action en entreprise,
  - Conseil,
  - Surveillance de l'état de santé,
  - Traçabilité et veille sanitaire.

et précisions sur la composition de l'équipe pluridisciplinaire :

- Professionnels de santé,
  - Préventeurs (ergonome, toxicologue),
  - Techniciens et ingénieurs hygiène et sécurité,
  - Psychologues du travail,
  - Assistants en santé au travail.
- Modification du suivi de la santé du salarié suite aux derniers décrets de la loi travail :
    - Suivi en fonction de l'âge et de l'exposition aux risques professionnels :
      - Les examens complémentaires et vaccinations relèvent de l'initiative du médecin du travail. La consultation et la prescription sont adaptées en fonction des salariés et des risques professionnels auxquels ils sont exposés.
    - Le médecin du travail est libre de programmer le rythme des visites médicales.
    - Tous les salariés seront pris en charge par un professionnel de santé dès l'embauche.
      - Visite d'Information et Prévention (VIP). La VIP est assurée par un infirmier du travail. Une attestation est délivrée.
      - Visite médicale, s'il existe des risques particuliers fixés par décret. La visite médicale est assurée par un médecin du travail. Un avis d'aptitude est délivré.
    - Précisions sur :
      - les engagements d'AST 74 SANTÉ AU TRAVAIL INTERPROFESSIONNEL & BTP et des adhérents afin d'assurer la bonne mise en œuvre du suivi du salarié,
      - le coût de la cotisation, les modalités administratives et comptables,
      - la confidentialité des données administratives et comptables des adhérents.

Afin de clore notre AGO, nous devons procéder aux votes des résolutions.  
Mais avant, je vous laisse la parole. Avez-vous des questions ?

### **Avez-vous des questions ?**

Il n'y a pas de question de la part de l'assemblée. M. LESIMPLE passe au vote des résolutions.

## **5/ VOTE DES RESOLUTIONS**

AST 74 a convoqué **10 324** entreprises adhérentes représentant **12 478** voix pour **94 267** salariés.

Le nombre d'entreprises présentes est de **21** représentant **101** voix pour **1 794** salariés.  
Le nombre d'entreprises représentées est de **249** représentant **415** voix pour **5 100** salariés.  
soit un total de **270** entreprises représentant **516** voix pour **6 894** salariés.

Après avoir entendu les comptes rendus et les explications fournies, les résolutions suivantes sont soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire :

### **Première résolution**

---

Approbation du rapport moral 2016 présenté par le Président :

Voix contre ?

Abstention ?

- ▶ Le rapport moral 2016 est approuvé à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

### **Deuxième résolution**

---

Approbation des comptes 2016 présentés dans le cadre du rapport financier et certifiés par le commissaire aux comptes qui se traduisent par une perte de – 835k€ :

Voix contre ?

Abstention ?

- ▶ Les comptes 2016 sont approuvés à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

### **Troisième résolution**

---

Approbation tarif 2017 :

Voix contre ?

Abstention ?

- ▶ Les tarifs sont approuvés à l'unanimité.

### **Quatrième résolution**

---

Quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion 2016 :

Voix contre ?

Abstention ?

- ▶ Quitus est donné au Conseil d'Administration pour sa gestion

### **Cinquième résolution**

---

Approbation du règlement intérieur des adhérents de l'association. Il est donné lecture des modifications apportées au règlement intérieur, article par article :

Voix contre ?

Abstention ?

- ▶ Le règlement intérieur des adhérents de l'association est approuvé

### **Sixième résolution**

Expiration des mandats des Commissaires aux comptes et changement de dénominations des commissaires aux comptes.

Les mandats de la Société KPMG AUDIT RHONE-ALPES AUVERGNE, Commissaire aux comptes titulaire, et de la Société KPMG AUDIT SUD-EST, Commissaire aux comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'Assemblée générale décide de les renouveler. En raison d'une réorganisation juridique interne à KMPG, les Sociétés KPMG RHONE-ALPES AUVERGNE et KPMG AUDIT SUD-EST ne sont plus destinées à détenir des mandats de commissaires aux comptes et en conséquence l'Assemblée générale décide de nommer :

**1) La Société KPMG SA**

2 avenue Gambetta

Tour Eqho

92066 PARIS LA DEFENSE

Commissaire aux comptes titulaire

**2) Et le Cabinet SALUSTRO REYDEL**

2 avenue Gambetta

Tour Eqho

CS 60055

92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Commissaire aux comptes suppléant

Pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2022.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

Voix contre ?

Abstention ?

- ▶ Le mandat de commissariat aux comptes est approuvé pour une durée de 6 ans

L'ordre du jour de l'AGO est épuisé.

### **6/ IMPACTS LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES DE LA « LOI TRAVAIL »**

M. LESIMPLE remercie les participants et les invite à se retrouver au buffet pour un moment convivial.